



Synthèse

**Comité
Interministériel
de la Jeunesse**

21 février 2013



CONSTRUISONS
ENSEMBLE
LE NOUVEAU MODÈLE
FRANÇAIS



EN BREF

La nouvelle politique « **Priorité Jeunesse** » a été adoptée lors du Conseil interministériel de la Jeunesse (CIJ) du 21 février 2013, présidé par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault.

Cette politique s'articule autour de **13 chantiers prioritaires, déclinés en 47 mesures concrètes**, qui seront mises en œuvre à partir de 2013. Elle propose de réformer en profondeur l'action publique destinée aux jeunes en s'appuyant sur quatre axes fondamentaux :

1. **Privilégier le droit commun pour tout ce qui concerne l'accès des jeunes aux droits sociaux**, pour en finir avec l'empilement de dispositifs dérogatoires et illisibles ;
2. Favoriser **l'autonomie des jeunes** et la sécurisation de leurs parcours dans leur globalité (formation, logement, santé, mobilité . . .) ;
3. **Lutter contre les inégalités** et les discriminations ;
4. Encourager **la participation des jeunes dans le débat public** et rendre effective la co-construction des politiques publiques.

CONTINUITÉ ET COHÉRENCE DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT

Les mesures estampillées « **Priorité Jeunesse** » s'inscrivent dans la continuité des actions déjà menées par le Gouvernement depuis mai 2012, visant à améliorer la situation des jeunes, en matière de formation, de lutte contre le décrochage scolaire, d'emploi, d'autonomie, de logement, de santé et de valorisation de l'engagement des jeunes.

Cette nouvelle politique se donne du temps pour agir. Elle est **transversale, partenariale, conduite sur le long-terme et évaluée**.

UNE MÉTHODE NOUVELLE AU SERVICE D'UNE AMBITION

DES INDICATEURS OBJECTIFS POUR PILOTER LA POLITIQUE DE JEUNESSE NOUVELLE GÉNÉRATION

Afin de réaffirmer l'engagement du Gouvernement pour la jeunesse, **le Premier ministre s'adressera au Parlement** chaque année pour dresser le bilan de l'action menée pour les jeunes et dresser les perspectives de l'année à venir.

Cette intervention solennelle s'appuiera sur un état objectif de la jeunesse établi à partir d'une **sélection d'indicateurs** mesurant l'évolution des 13 axes prioritaires identifiés lors du CIJ du 21 février 2013.

UNE POLITIQUE CONSTRUITE AVEC LES JEUNES, LES ASSOCIATIONS, LES PARTENAIRES SOCIAUX ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le Conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse (Cnepj) et le Conseil national de la jeunesse (Cnj) évolueront pour devenir la **Conférence nationale de la jeunesse**, un espace de partage régulier avec les acteurs : les jeunes et leurs organisations, les collectivités territoriales, les associations de jeunesse et d'éducation populaire, les partenaires sociaux . . .

Pour **renforcer la concertation avec les jeunes**, une méthode d'interlocution sera mise en place, en s'inspirant des meilleures pratiques conduites à l'étranger et des expériences passées. Le partenaire principal, mais non exclusif des pouvoirs publics sera le **Forum Français de la Jeunesse** né en juin 2012, qui vise à construire un espace autonome d'expression pour la jeunesse de France.

UNE ÉVOLUTION DE L'ADMINISTRATION AU SERVICE DE CETTE NOUVELLE POLITIQUE

- **La création d'un(e) délégué(e) interministériel(le) à la jeunesse**

Une **coordination interministérielle permanente** sera pilotée par un(e) délégué(e) interministériel(le). Il ou elle veillera à la cohérence des actions des différents ministères, marquera le progrès dans la prise en compte de la priorité jeunesse au sein de l'administration de l'État et garantira une réflexion stratégique pour l'ensemble du gouvernement.

- **Une priorité mise en œuvre dans les territoires**

Les préfets de région organiseront des **Comités d'administration régionale** (CAR) thématiques sur les questions de jeunesse, afin de suivre les modalités et l'effectivité de la mise en œuvre des mesures gouvernementales en faveur des jeunes, en liaison avec les acteurs locaux et les collectivités territoriales.

LA NOUVELLE POLITIQUE « PRIORITÉ JEUNESSE »

CHANTIER 1

Créer un service public de l'information, de l'accompagnement et de l'orientation qui réponde à la diversité des attentes des jeunes

LE CONSTAT : Le taux de chômage des 15-26 ans est de 9 % pour les diplômés du supérieur mais de 46 % pour les non-diplômés.

Parallèlement, on constate un « effet cicatrice » (pérennité de la situation de chômage) : 22 % des jeunes ayant débuté leur vie active par le chômage en 2007 n'ont toujours pas trouvé d'emploi 5 ans après.

L'orientation est aujourd'hui plus subie que choisie. La confiance dans les outils d'aide à la décision est donc peu élevée.

L'ENJEU : Faciliter l'orientation et la réorientation (formation et profession) pour une meilleure insertion.

LES RÉPONSES :

Mesure 1 – Un nouveau service public de l'orientation (SPO) va être créé, dans le cadre de la nouvelle étape de la décentralisation, qui rendra effectif le droit pour toute personne (élève, apprenti, étudiant, jeune à la recherche d'un emploi ou d'une formation, jeune salarié en reconversion professionnelle ou demandeur d'emploi) d'accéder **tout au long de sa vie** à un service gratuit d'information sur les formations, les métiers et l'insertion professionnelle. Un accompagnement personnalisé lui sera proposé, pour l'aider à construire son parcours de vie, de formation et d'insertion professionnelle.

Cet accompagnement doit avoir pour effet de lever les obstacles à l'insertion sociale, qu'il s'agisse d'accès au logement, à la santé, à la mobilité...

La mise en place de ce nouveau service public relèvera de la responsabilité des régions, afin d'apporter des réponses au plus près des territoires et des besoins en qualifications des entreprises.

Un travail de préfiguration du nouveau SPO a débuté en janvier 2013, de façon à ce qu'il puisse être mis en place dans 4 à 6 régions volontaires dès septembre 2013.

Mesure 2 – Les dispositifs d'information des jeunes seront rationalisés afin d'offrir une gamme de services de proximité de bonne qualité et diversifiée en fonction des besoins des territoires et des publics.

CHANTIER 2

Promouvoir la réussite de tous les jeunes en luttant contre le décrochage

LE CONSTAT : Les sortants du système scolaire sans diplôme sont estimés à 130-140 000 selon les années, soit un jeune sur six. La tranche des 16-18 ans représente près de 57 % de ces abandons.

L'ENJEU : Diviser par deux le nombre de jeunes décrocheurs avant 2017, notamment à travers la création des « pactes régionaux pour la réussite éducative et professionnelle des jeunes ».

LES RÉPONSES :

Mesure 3 – Des réseaux « objectif formation-emploi » seront mis en place dans chaque académie pour proposer à chaque décrocheur une solution adaptée pour réintégrer une formation.

Mesure 4 – 3 000 jeunes décrocheurs bénéficieront en 2013 d'une offre combinée **service civique-formation**.

Mesure 5 – Des actions de prévention seront menées dans chaque académie, grâce à la mise en place de structures innovantes de raccrochage (micro-lycée, pôle innovant lycéen...) et la mobilisation des établissements publics locaux d'enseignement.

Mesure 6 – Le principe de flexibilité des parcours sera adopté pour atteindre le taux de 50 % de diplômés du supérieur dans une classe d'âge. Afin de prévenir les sorties sans diplôme du 1^{er} cycle universitaire, des dispositifs encourageant le retour à la formation et la formation tout au long de la vie seront développés, en multipliant **les passerelles entre formations et les possibilités de réorientation**.

Mesure 7 – La possibilité de **laisser aux parents le choix de l'orientation** de son enfant en fin de 3^{ème} sera expérimentée.

CHANTIER 3

Améliorer la santé des jeunes et favoriser l'accès à la prévention et aux soins

LE CONSTAT : 33 % des étudiants renoncent à des soins faute de moyens financiers et 18 % n'ont pas de complémentaire santé (chiffres des mutuelles étudiantes).

L'ENJEU : Aider les jeunes à accéder à leurs droits, notamment en bénéficiant du droit à la CMU-C et de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS).

LES RÉPONSES :

Mesure 8 – Un effort d'information important sera fait en direction des jeunes pour rendre plus lisible et accessible le dispositif d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé.

Mesure 9 – La nouvelle **stratégie nationale de santé** qui sera présentée en 2014 intégrera spécifiquement cette question pour les jeunes jusqu'à 25 ans.

Mesure 10 – Le nombre de **centres de santé en université passera de 14 à 30** en 2015. Ils pourront délivrer des prescriptions d'actes médicaux, ce qui constitue une nouveauté importante.

CHANTIER 4

Faciliter l'accès des jeunes au logement

LE CONSTAT : Le taux d'effort moyen des jeunes locataires est le plus élevé parmi toutes les générations. Parallèlement, le parc social accueille seulement un quart des jeunes de moins de 30 ans et la tendance est en recul. 53 % de jeunes sont logés dans le secteur locatif privé où ils subissent de plein fouet la hausse des loyers.

L'ENJEU : Lever les freins spécifiques à l'accession des jeunes au logement.

LES RÉPONSES :

Mesure 11 – La mise en place de la **garantie universelle des risques locatifs** permettra aux publics ne présentant pas les garanties usuelles de solvabilité ou de caution d'accéder au parc locatif privé. Cette situation est plus que courante chez les jeunes.

Mesure 12 – La **réglementation sera renforcée** pour faciliter l'accès de tous au logement (encadrement des loyers, sécurisation des relations bailleurs-locataires, réglementation accrue des pratiques des agences immobilières...). Une attention particulière sera portée à l'amélioration de l'accès des jeunes au parc social, qui ne cesse de baisser depuis 10 ans.

Mesure 13 – Les **conditions d'hébergement des jeunes en alternance** seront améliorées et le nombre de places d'hébergement qui leur sont destinées seront accrues.

CHANTIER 5

Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes

LE CONSTAT : 740 000 jeunes font leur entrée dans la vie active chaque année. Depuis mi-2008, l'emploi des jeunes a reculé davantage que l'emploi total. Aujourd'hui, près d'un jeune actif sur quatre est demandeur d'emploi.

L'ENJEU : Mieux coordonner et mieux répartir les efforts en faveur de l'emploi des jeunes.

LES RÉPONSES :

Mesure 14 – Le contrat de génération, qui s'adresse à tous les jeunes et à toutes les entreprises, aidera à accroître les embauches de jeunes en CDI, tout en anticipant la transmission des compétences des seniors.

Mesure 15 – La création d'entreprise par les jeunes, notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, sera encouragée par le microcrédit, le prêt, les garanties de la Banque publique d'investissement et la création d'un centre de ressources.

Mesure 16 – Le partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur, le service public de l'emploi et le monde économique sera renforcé pour mieux accompagner l'insertion professionnelle des jeunes.

Mesure 17 – 2 000 emplois francs feront l'objet d'une expérimentation pendant 3 ans sur 10 sites tests pour lutter contre les discriminations dont sont victimes les jeunes issus des quartiers prioritaires.

CHANTIER 6

Sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes

LE CONSTAT : Les moins de 30 ans représentent 50 % des personnes pauvres. Le risque de pauvreté s'accroît avec les difficultés d'accès à l'emploi et la précarisation du marché de l'emploi.

L'ENJEU : Repenser les aides aux étudiants et celles apportées aux jeunes les plus en difficulté d'insertion.

LES RÉPONSES :

Mesure 18 – La « garantie jeunes » sera mise en œuvre en septembre 2013 dans 10 territoires pilotes. Ce contrat signé entre un jeune en grande difficulté d'insertion et le service public de l'emploi apportera au jeune un accompagnement intensif, des propositions adaptées de formation et d'emploi, et une garantie financière équivalente au RSA, contre le respect de son engagement à retrouver le chemin de la formation.

Mesure 19 – Une réflexion autour d'une **allocation d'études et de formation sous conditions de ressources** sera engagée, afin de réduire la proportion d'étudiants du supérieur contraints de travailler parallèlement à leurs études. Ce chantier sera ouvert au printemps 2013.

Mesure 20 – Des expérimentations seront lancées pour accompagner les jeunes les plus fragiles en **contrat d'apprentissage** ainsi que leurs employeurs, l'objectif étant de diminuer le taux de rupture. 2 millions d'euros ont été alloués par le fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage.

Mesure 21 – Le recours excessif aux stages sera encadré et le statut des stagiaires amélioré. Ils bénéficieront d'une protection accrue et la distinction entre stage et emploi permanent sera renforcée.

CHANTIER 7

Favoriser le parcours de réinsertion des jeunes détenus ou faisant l'objet d'une mesure judiciaire

LE CONSTAT : 75 % des condamnés mineurs lors de l'écrou sont à nouveau condamnés, près de 7 fois sur 10 à la prison ferme. Les risques de récidive sont plus importants les premiers mois après la libération. 80 % des mineurs incarcérés sont déscolarisés.

L'ENJEU : Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes détenus par le renforcement des actions menées pour leur permettre d'accéder à une qualification.

LES RÉPONSES :

Mesure 22 – Renforcer l'accès à la formation, à l'orientation et à la validation des compétences. Des mesures seront mises en place pour faciliter l'accès des jeunes détenus aux enseignements professionnels, lutter contre l'illettrisme et réinsérer les jeunes dans une démarche de formation. .

Mesure 23 – Favoriser l'accès des jeunes sous main de justice au droit commun, notamment en leur permettant d'être éligibles aux emplois d'avenir et à la garantie jeunes.

Mesure 24 – Améliorer l'accès aux soins et au logement, en approfondissant les liens entre la Protection judiciaire de la jeunesse et les Agences régionales de santé. Un dispositif interministériel d'observation de la santé des jeunes pris en charge par la justice sera mis en place.

CHANTIER 8

Favoriser l'accès des jeunes aux sports, à l'art, à la culture et à une offre audiovisuelle et numérique de qualité

LE CONSTAT : En dépit de la massification scolaire, l'accès aux pratiques artistiques, culturelles et sportives reste encore conditionné socialement par le fait d'être diplômé ou non, d'avoir un emploi ou non.

L'ENJEU : Réduire les inégalités pour que tous les jeunes puissent s'engager dans des activités culturelles, sportives et de loisirs éducatifs.

LES RÉPONSES :

Mesure 25 – Afin de **garantir l'égalité d'accès à une pratique sportive** pour tous les jeunes, une attention particulière sera portée à la formation à l'éducation physique et sportive au sein des futures Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation. Les associations sportives développant une offre adaptée au public jeune défavorisé seront soutenues. Le sport fera partie de l'offre d'accompagnement des missions locales.

Mesure 26 – **Les projets éducatifs territoriaux** devront inclure des activités de loisirs culturels et sportifs diversifiées, proposées notamment par des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Mesure 27 – **Le projet national pour l'éducation artistique et culturelle** permettra, à l'échelle de chaque territoire, de proposer aux jeunes une offre diversifiée et accessible. Les capacités et aptitudes développées dans le cadre des activités seront valorisées.

Mesure 28 – Une réforme de **l'offre audiovisuelle et numérique de service public en direction des 6-30 ans** sera proposée prochainement.

CHANTIER 9

Développer la culture numérique et l'accès des jeunes aux nouveaux métiers de l'Internet

LE CONSTAT : La « fracture » numérique persiste et se traduit par une diversification des usages d'internet. Les plus diplômés sont davantage tournés vers les usages éducatifs d'Internet (91 % contre 55 % pour les peu ou pas diplômés).

L'ENJEU : Apporter à tous les jeunes les connaissances numériques pour qu'ils en retirent des bénéfices culturels, sociaux et économiques.

LES RÉPONSES :

Mesure 29 – Les actions des **5 000 espaces publics numériques** évolueront pour offrir de nouveaux services aux jeunes en particulier dans le domaine des technologies de fabrication numérique. Des centres de ressources interrégionaux seront créés pour assurer l'équipement, la formation des responsables d'EPN et l'accompagnement des projets de proximité.

Mesure 30 – **Des emplois d'avenir** seront déployés dans les EPN sur 3 ans.

CHANTIER 10

Accroître et diversifier la mobilité européenne et internationale des jeunes

LE CONSTAT : L'offre française de mobilité est l'une des plus importantes au monde, mais cette diversité ne facilite pas la lisibilité des offres, qui ne sont de ce fait accessibles qu'aux plus favorisés.

L'ENJEU : Permettre l'accès de tous les jeunes à l'offre de mobilité.

LES RÉPONSES :

Mesure 31 – Le nombre de jeunes concernés par la mobilité se verra augmenté : dans le cadre des études, de la formation professionnelle, de stages mais aussi de projets collectifs notamment associatifs. Les **moyens supplémentaires prévus par la Commission européenne** sur la période 2014-2020, ainsi que ceux donnés à l'Office franco-allemand de la Jeunesse (+ 1 million dès 2013) seront mobilisés en ce sens.

Mesure 32 – Une stratégie nationale coordonnée et des **plans de développement régionaux de mobilité** seront mis en œuvre et suivis par les régions et les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

Mesure 33 – Une campagne de **communication autour de la mobilité** sera lancée, en s'appuyant sur les jeunes eux-mêmes et les acteurs de jeunesse.

Mesure 34 – Un **fonds interministériel sera créé** pour lutter contre les inégalités d'accès à la mobilité des jeunes ultramarins.

CHANTIER 11

Promouvoir et valoriser l'engagement des jeunes

LE CONSTAT : L'investissement des jeunes dans la cité et leur intérêt pour les questions de société est important, mais cet engagement est marqué par des inégalités sociales significatives. Près d'un jeune sur deux ayant terminé ses études au plus tôt à 22 ans s'investit au sein d'au moins une association.

L'ENJEU : Reconnaître et valoriser davantage l'engagement associatif, syndical, politique des jeunes.

LES RÉPONSES :

Mesure 35 – L'**information et la sensibilisation** des jeunes sur les différentes formes d'engagement (bénévole, associatif, volontaire, militant...) seront renforcées et les structures qui relaient ces différentes formes d'engagement seront davantage soutenues.

Mesure 36 – Les expériences associatives, syndicales, politiques feront l'objet d'une **valorisation des acquis de l'expérience** (VAE).

Mesure 37 – Le dispositif des **jeunes sapeurs-pompiers volontaires** sera développé en ciblant davantage les jeunes en difficulté.

CHANTIER 12

Renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public

LE CONSTAT : La France accuse un retard certain par rapport aux autres pays européens comparables en matière de participation des jeunes et d'engagement dans des groupements organisés.

L'ENJEU : Renouveler la vie démocratique, soutenir la place des jeunes dans le débat public et reconnaître leur statut d'acteurs à part entière.

LES RÉPONSES :

Mesure 38 – La participation des jeunes dans les organisations syndicales, politiques et associatives sera encouragée. Une campagne de promotion de l'engagement syndical à destination des jeunes salariés sera mise en œuvre.

Mesure 39 – Une cellule d'accompagnement sera créée au sein du ministère chargé de la jeunesse pour faciliter le développement des organisations de jeunes dirigées par des jeunes.

Mesure 40 – Les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) seront invités à se doter de collègues « jeunes ».

Mesure 41 – Une étude sera réalisée et rendue publique pour repérer et encourager les bonnes pratiques des administrations relatives à la participation des jeunes à l'espace public.

Mesure 42 – Le décret du 8 février 2007 sera réactivé pour rendre effective **la tenue de cérémonies citoyennes**, marquant solennellement la pleine possession des droits civiques des jeunes majeurs.

Mesure 43 – Pour l'ensemble des mandats politiques, syndicaux et professionnels, un travail de sensibilisation sera effectué auprès des autorités responsables pour que chaque électeur puisse se présenter **sans condition d'âge minimal**.

CHANTIER 13

Conforter le lien entre les institutions et les jeunes et lutter contre les discriminations

LE CONSTAT : Les jeunes connaissent mal le rôle des divers services de l'État. À l'inverse, qu'ils émanent des employeurs, des bailleurs, ou des institutions, nombre de préjugés biaisent l'image des jeunes et engendrent des comportements inadaptés qui leur portent préjudice.

L'ENJEU : Lutter contre les préjugés de part et d'autre, conforter les liens entre les jeunes et les institutions.

LES RÉPONSES :

Mesure 44 – Renforcer le nombre de **délégués à la cohésion police population (DCPP)**, notamment dans les zones de sécurité prioritaires.

Mesure 45 – Les mesures d'ordre déontologique seront accrues pour **lutter contre les contrôles d'identité à caractère discriminatoire**.

Mesure 46 – Un chantier sur la **diversité du recrutement dans la fonction publique** va s'ouvrir au printemps 2013. Des classes préparatoires « Égalité des chances » seront créées pour toutes les écoles nationales dépendant des ministères de la Justice et de l'Intérieur.

Mesure 47 – Une politique de « testing » en matière d'accès à la formation, au logement, aux stages, à l'emploi et aux loisirs sera mise en place. Une étude annuelle sera rendue publique à partir des résultats observés.